Image not found or type unknown

Droits des etrangers - Canadienne en France-Travail.

Par **Sade27**, le **11/11/2011** à **10:47**

Bonjour,

Je suis Canadienne, du coté anglophone. Actuellment j'habite en France, et je fais mes etudes ici en France.

Je voulais savoir si apres mes etudes si j'aurais facilement le droit de travailler en France ? Ou bien est-ce que c'est un processus difficile a cette époque la pour les etrangers de travailler en France ?

Est-ce que c'est presque "obligatoire" qu'un etranger ait un PACS / soit marié pour pouvoir travailler dans ce pays avec un diplome obtenu en France ?

Merci beaucoup d'avance de votre aide !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés